

**Communauté de Communes
du Pays de l'Ourcq
Mairie de Vendrest**

**Compte Rendu du Conseil Municipal du
mercredi 28 décembre 2012**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de Vendrest le **28 décembre 2012 à 20 heures 45**, sous la présidence de Francis CHESNE

PRESENTS : Francis CHESNE, Christine JAVERI, Micheline BENOIT, Agnès NEVOU, Christian DUGUE, Jean-Denis LIMOSIN, Jean-Michel CAILLIER, René NOEL, Carmen LEMONNIER, Gisèle DECOCQ

ABSENTS : Ludovic MICHON, Olivier CHESNEL, Jean-Jacques SIMON, Rudyard RACCO.

REPRESENTES : Céline LIMOSIN pouvoir à Jean-Denis LIMOSIN.

EXCUSES :

ORDRE DU JOUR

1° Approbation du compte rendu du 26 septembre 2012.

2° Questions d'actualité.

3° Délibérations :

- Modification des statuts de la Communauté de Communes 2012.
- Autorisation d'engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget 2012 pour le premier trimestre 2013.
- Décision modificative.

Secrétaire de séance Jean-Michel CAILLIER.

1° Approbation du compte rendu du 26 septembre 2012.

Le Maire fait la lecture du compte rendu, aucune observation n'est émise, il soumet celui-ci au vote.

*Adopté à l'unanimité
Des Membres présents ou représentés.*

2° Informations et questions d'actualité.

a) Travaux du Pont de Rademont.

Le Maire expose le déroulement des travaux du Pont suite aux réunions de chantier du 10/12 et 17/12/2012;

Il explique la reprise et la protection du câble EDF qui a été nécessaire pour le déroulement correct du chantier, ce qui est considéré comme un aléa de chantier, car la présence de ce câble n'a été connue que par le retour de la DICT EDF coût **2290€ HT**.

La réfection du parapet non prévue au marché de base, est nécessaire au vu de l'état de celui-ci, il est force de constater qu'une dégradation de celui-ci s'est accéléré depuis l'instruction du dossier d'où la proposition de l'entreprise d'effectuer la dépose du parapet existant et sa reconstruction à l'identique coût **4418.64€**,

Il s'avère nécessaire de procéder à la répartition des charges et à l'étanchéité du pont pour **5 866.25€** ; soit un coût total de **12 574.89€ HT**.

Et enfin la police de l'eau qui est intervenue sur le chantier le 19/12/2012, nous informant que nous risquions une amende, celle-ci n'ayant pas été contactée pour les travaux, le Maire explique que le Cabinet TAYLOR s'était mis en rapport avec la Police de l'eau qui n'a donné aucune suite, le problème est résolu et nous n'aurons peut-être qu'un avertissement.....au lieu d'une amende.

Le Maire signale d'autres travaux qui ont été effectués et prévus au budget :

- les fenêtres à l'école de Chaton, 2 portes d'entrées et 2 fenêtres ;
- création de points lumineux rue des Brûlis, rue des Fossettes, rue de Lizy.
- sur la place les lanternes ont été remplacées
- informe que le plafond de la sacristie a été refait.

b) Epicerie.

Le Maire indique qu'il avait convenu d'un rendez-vous avec Mme PETIT présidente de l'association A.C.V (Association des Commerçants de Vendrest) courant novembre, décommandé par la présidente de l'association. Puis par

courrier du 24 décembre 2012 (reçu le 27/12/2012), Madame Laurence PETIT gérante de l'Épicerie nous informe qu'elle cessera son activité à compter du 1^{er} janvier 2013. Le Conseil prend acte.

c) Chômage.

Le Maire communique le nombre de chômeurs sur la commune qui a augmenté de 8 personnes suite au dernier recensement. La plupart des chômeurs touche une population communale de jeune : il indique les chiffres suivant la liste ci-dessous :

Liste arrêtée au 15/12/2012 : Nombre de demandeurs 51, dont 29 hommes et 22 femmes ; Indemnisés 34 : non indemnisés 17.

d) Recensement de la population.

L'INSEE nous informe les chiffres relatifs à la population légale de la commune. Ceux-ci ont été établis conformément aux dispositions de l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Le Maire rappelle que la dernière enquête de recensement a eu lieu en janvier - février 2009, que les populations légales sont désormais actualisées tous les ans, jusqu'au prochain recensement général qui devrait avoir lieu en 2014 :

- **Population municipale : 730** qui comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur la commune.
- **Population comptée à part : 4** qui comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont réservé une résidence sur le territoire communal.
- **Population totale : 734**, somme de la population municipale et comptée à part.

e) Resto du Cœur

Comme chaque année la campagne des restos du cœur a commencé le 28 novembre 2012 jusqu'au 23 mars 2013, La précarité économique aggravée par la crise financière actuelle contraint un nombre croissant de personnes à solliciter une aide alimentaire auprès des restos du cœur (trois familles de la commune sont accueillies). Pour faire face à ces nouveaux besoins, l'association sollicite un soutien financier. Le Conseil maintient son soutien, et charge le Maire de prendre contact avec les Restos du Cœur de Lizy, afin d'évaluer leurs besoins.

3° Délibérations

1° Modification des statuts de la Communauté de Communes.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'au cours de sa séance du 28 septembre dernier, le Conseil communautaire a adopté un projet de modification des statuts de la Communauté de Communes qui ne concerne que le titre 2 – ***Compétences des statuts*** dont chaque conseiller a reçu un exemplaire.

Le Maire rappelle alors au conseil que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L.5211-20, les conseils municipaux des vingt deux communes membres, sont invités à se prononcer sur le projet de modification des statuts dans un délai de trois mois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-17 et L5211-20,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la délibération du Conseil Communautaires référencée 2012-09/01 en date du 28 septembre 2012,

***Où l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal après avoir délibéré,***

- Approuve le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes, tel qu'annexé à la présente,
- Charge le Maire de la transmission de l'extrait conforme à la Sous - Préfecture de Meaux.

***Adoptée par 8 voix pour
Abst : 4 (Decocq Javeri Benoit Lemonnier)***

2° Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2013.

Selon l'article L.162-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité Territoriales peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits (25%) ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Maire propose au Conseil Municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2013, étant entendu que l'autorisation précisera le montant de l'affectation des crédits à savoir chapitre 21 15 157.25€ et chapitre 23 pour 51 012.50€.

***Où l'exposé du Maire,
Vu les crédits ouverts sur 2012,***

*Après en avoir délibéré,
Le Conseil décide,*

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget sur le premier trimestre 2013 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2012, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- Prévoit l'inscription des crédits correspondants au budget 2013, dès lors qu'un engagement aura été réalisé.

*Adoptée à l'unanimité
Des Membres présents ou représentés*

3° Décision modificative.

Le Maire signale qu'il a pris une décision modificative du compte 022 dépenses imprévues en fonctionnement de 480€ pour l'affecter au compte subvention 65748, afin de verser la subvention à l'Assad, les crédits portés au budget étant insuffisants, suite à la hausse de la participation au RPI.

*Adoptée à l'unanimité
Des Membres présents ou représentés*

Le Maire demande si les conseillers ont des questions

Mme JAVERI demande de ne plus faire partie du Plan Communal de Sauvegarde.

M. NOEL conseille de prévoir un abri pour le sel et suggère de réparer ou remplacer la porte de la cour privé à l'école de Chaton.

Monsieur le Maire a demandé à M.CAILLIER d'étudier le coût de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé,
Chaque Conseiller s'étant exprimé ou ayant pu le faire,

La séance est levée à 21heures 50.